



La bataille est rude. Après le procès de l'amiante, le procès du bitume mélangé aux fluxants s'annonce aussi laborieux.

## BITUME, UN VERDICT ATTENDU

**MALADIE PROFESSIONNELLE.** À coups d'arguments ineptes, Eurovia persiste à plaider son innocence dans le cancer de la peau et la mort, à 56 ans, de José-Francisco Andrade Serrano, épandeur de bitume dans l'Ain. Contre l'avis des experts de la Sécurité sociale et au mépris du vécu des salariés de «la Routière» qui, depuis le début de l'affaire, sortent de l'ombre. Verdict de la cour d'appel de Lyon, le 13 novembre. Après l'amiante, une nouvelle victoire ?

PAR CATHERINE LÉNACK

«**N**ous ne sommes pas des gens du paraître. C'est dans la culture du BTP», explique Frédéric Mau<sup>(1)</sup> pour dire pourquoi les conditions de travail des gars des routes défraient si peu la chronique. Sait-on qu'ils sont quelque 200, dont 60 intérimaires, à laisser annuellement leur vie au boulot ? Sait-on aussi, comme le dit Alain Andrieu<sup>(2)</sup>, qu'on peut les inciter à dissimuler les accidents du travail en leur octroyant des primes annuelles de 500 euros et un louis d'or à l'agence Eurovia de Clermont-Ferrand «pour zéro accident déclaré» ? Le compagnon, discrètement soigné, sera payé à rester chez lui en attendant de se retaper... ou pas. Autant dire que l'élu ou le simple militant CGT qui veut vendre la mèche doit aiguïser ses arguments.

Alors, quand en 2010 la famille Andrade Serrano obtient devant le tribunal des affaires sociales de Bourg-en-Bresse la reconnaissance de la «faute inexcusable» d'Eurovia pour n'avoir pas respecté son «obligation de résultat», dans le décès de leurs époux et père, un vent nouveau souffle sur la profession. Jugement étayé par le Dr Thomas, qui a soigné José-Francisco, pour qui l'origine de la tumeur nasale de son patient est d'évidence liée à son métier. Bien sûr l'exposition sans protection au soleil, mais surtout les projections de bitume. Diagnostic étayé par les témoignages de M<sup>me</sup> Andrade Serrano. Son époux, le visage noir de bitume, était obligé de se nettoyer aux solvants en arrivant à la maison. Ce qui évidemment est mauvais pour la peau mais

dégrade aussi les barrières contre les agressions extérieures.

Mais avec Eurovia, filiale de Vinci, les lobbies veillent. Notamment les pétroliers. Que le jugement de Bourg-en-Bresse fasse jurisprudence et tout bascule. En revenir au bétonnage des routes ou autre revêtement ? Voici qui n'est pas prévu dans les stratégies financières et industrielles des mastodontes du CAC 40. Eurovia-Vinci décide donc de faire appel.

Là, c'est toute la CGT de la construction (FNSCBA) qui emboîte le pas à la famille Andrade Serrano. À leurs côtés, M<sup>e</sup> Jean-Jacques Rinck, un avocat qui n'hésitera pas à traiter d'imposteurs les «experts» qu'Eurovia a fini par dénicher pour partager sa fable de l'immunité du bitume. Ce que respirent les

épandeurs, serait... de la vapeur d'eau, «de la fumée blanche», qui n'excède pas les 60 °C. Et M<sup>e</sup> Adrien-Charles Dana, dans une plaidoirie pathétique, d'expliquer que M. Andrade Serrano, arrivé du Portugal à 36 ans, avait tout simplement épuisé son capital soleil. D'où son cancer. Que, de plus, il n'était pas toujours sur la route, puisqu'il lui arrivait de conduire les engins (ce que contredisent ses feuilles de paie). Et enfin, étant délégué syndical, que ses heures de travail étaient pour le moins réduites. Pas un mot, et pour cause, d'un fait pourtant non négligeable.

### Une casquette pour se protéger du cancer

Il y a un an, à l'issue du premier débat en appel, la cour avait souhaité, après celui du tribunal de Bourg-en-Bresse, un second avis d'experts. Le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRMP) de Dijon avait alors confirmé sans détours le diagnostic de ses confrères de l'Ain : M. Andrade Serrano «a été exposé de façon habituelle aux UV générés par le rayonnement solaire du fait de ses activités en extérieur» et «aux facteurs

risques» liés aux «goudrons issus de produits houillés, huiles minérales servant d'agent fluxant des bitumes» et «incriminés dans l'apparition du cancer de la peau».

«C'est bien le procès du bitume mélangé aux fluxants que nous menons, martèle Me Rinck dans ses brillantes plaidoiries. Il s'agit de mettre fin à un demi-siècle de silence de mort. De dénoncer l'indifférence et l'impunité d'un véritable crime industriel.» Et d'expliquer que le bitume manipulé par les quelque 100 000 salariés de «la routière» provient des fonds de cuves des raffineurs de pétrole, des résidus autrement inutilisables en somme. Des fiouls lourds constitués de funestes hydrocarbures polycycliques qui, chauffés non pas à 60 °C, mais à 160 °C et même parfois 230 °C, produisent des fumées qui non seulement attaquent la peau, mais pénètrent dans les bronches. C'est bien simple, à lire les recommandations des fabricants de bitume, «il faudrait un scaphandre pour les manipuler». Quand Eurovia et autres Colas, interpellés par les syndicats, se fendent, au mieux, d'une distribution de casquettes. Cynisme. Ils savent, sinon, comment

expliquer que M<sup>e</sup> Rinck n'ait jamais pu obtenir de Vinci «le document unique de prévention des risques du CHSCT» qui donne forcément des indications sur la composition du bitume ? Le président et le médecin du travail qui l'ont en main se disent tenus par le secret professionnel. Le seul qui pourrait parler est le délégué du personnel qu'on imagine facilement soumis à de solides pressions.

Marre d'aller aux enterrements des copains. Petit à petit les bouches s'ouvrent et ce n'est pas facile. Alain, membre du CHSCT d'Eurovia Clermont-Ferrand, en est tombé malade : «Plusieurs fois, j'ai voulu signaler les entraves mises aux travaux de mon CHSCT. Impossible. Nous avons changé d'inspecteur du travail cinq fois en six ans. À peine le dossier constitué, qu'il fallait recommencer. En mettant en cause les

### 500 EUROS ET UN LOUIS D'OR À L'AGENCE EUROVIA DE CLERMONT-FERRAND «POUR ZÉRO ACCIDENT DÉCLARÉ»

conditions de travail, nous touchons, avec nos propres compétences, au management. C'est la sécurité contre le rendement. J'ai été menacé de sanction. Pour préserver notre santé, avec mon collègue, nous avons fini par décider de boycotter les réunions.» Alain parle aussi, avec une douleur évidente, de cette

épouse venue l'interpeller violemment sur un chantier pour n'avoir rien dit à la mort, au travail, de son mari. Alors que ni lui, ni le CHSCT n'en avaient été saisis.

«Nous avons l'expérience de l'amiante. Ça bouge dans l'opinion publique. Il nous faut aller vite, car en face, on s'organise», a lancé Eric Aubin, secrétaire de la FNSCBA-CGT, en marge du procès de Lyon. ☞

(1) CGT Eurovia Bretagne.

(2) CGT Eurovia Clermont-Ferrand.

### TÉMOIGNAGE

#### Paroles d'épandeur

«Pour le patronat, la prévention des risques professionnels, c'est des paperasses en plus. C'est, de fait, les reconnaître et risquer "la faute inexcusable". Mais comme c'est une obligation légale, il s'en sert pour développer une conception culpabilisante auprès des salariés et met l'accent sur les comportements, plutôt que de chercher de nouveaux procédés et réfléchir à l'organisation du travail.» ☞

### TROIS QUESTIONS À



Frédéric Mau, délégué syndical central CGT d'Eurovia Bretagne, fédération CGT du bâtiment

### «Le BTP, c'est 200 morts par an»

**nvo** > Sentez-vous des évolutions dans les plaidoiries d'Eurovia ?

**Frédéric Mau** > Non. Eurovia reste dans le déni. Les UV du soleil seraient l'unique cause du cancer de M. Andrade, donc potentiellement de ceux des 80 000 salariés exposés quotidiennement. Sa défense repose sur la formule chimique de base du bitume. Il occulte le mélange avant application destiné à améliorer la maniabilité du produit, sa longévité, le phonique...

**La bataille est rude. On en parle dans les entreprises ?**

Cela a bougé dans la tête des gars. Au début des années 2000, quand on parlait pénibilité, on nous regardait comme des Martiens, tant les patrons que les copains. On nous reprochait de tirer contre l'emploi. Comme pour l'amiante. Aujourd'hui, les fils remplacent les pères. La nouvelle génération s'est émancipée (vive Internet!). C'est positif et ça nous fait dire que nous avons gagné. Maintenant, les collègues posent la question de la valeur travail ! Le cheminement intellectuel de masse sera sans doute long, mais il est décliné.

**On célèbre les 30 ans des CHSCT. L'occasion de faire le point ?**

Oui, mais pas seulement sur ce sujet. L'objectif principal demeure : il est absolument nécessaire que les élus de CHSCT s'approprient intégralement la «santé au travail» dans leur boîte. Ce mandat demeure le plus puissant dans nos entreprises. Le BTP, c'est 200 morts par an et 35 000 invalides. Le travail d'un élu CHSCT est un travail à plein temps, le code du travail le permet. Des batailles restent à livrer et la répression patronale est féroce, principalement chez Bouygues. ☞